

CHARTRE NATIONALE DE COOPERATION POUR LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DU SECTEUR AUTOMOBILE ET DE LEURS SALARIES

2012 - 2015

Entre :

L'État, représenté par :

Monsieur Michel SAPIN, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

et par :

Monsieur Thierry REPENTIN, Ministre délégué auprès du ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, chargé de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage

Les constructeurs automobiles :

RENAULT, représentée par Monsieur Gerard LECLERCQ, Directeur des Opérations France
PSA, représenté Monsieur Jean Marie DAILLAND, Directeur des Opérations Industrielles

Le **CCFA**, représenté par Monsieur Patrick BLAIN, Président

La **PFA**, représentée par Monsieur Michel ROLLIER, Président

Les **équipementiers automobiles** représentés par la **FIEV**, représentée par Monsieur Arnaud de DAVID BEAUREGARD, Vice Président

Les branches professionnelles :

L'**UIMM**, représentée par Monsieur Jean-François PILLARD, Délégué Général

Le **CNPA**, représenté par Monsieur Patrick BAILLY, Président national

La **Fédération de la Plasturgie**, représentée par Madame Florence BONNET-TOURE, Déléguée Générale Adjointe

Le **SNCP**, représenté par Monsieur Bruno MAROSTEGAN, Délégué Général

L'**UIT**, représentée par Monsieur Yves DUBIEF, Président

Les organisations syndicales de salariés :

La **CFDT**, représentée par Monsieur Philippe PORTIER

La **CFE-CGC**, représentée par Monsieur Gabriel ARTERO

La **CFTC**, représentée par Monsieur Joseph CRESPO

FO, représentée par Monsieur Frédéric HOMEZ

La **CGT**, représentée par Monsieur Frédéric SANCHEZ

PREAMBULE

Depuis plusieurs années, le secteur automobile fait face à des fluctuations économiques et industrielles importantes qui ont conduit à des choix stratégiques et à des restructurations ne permettant pas toujours de préserver l'emploi en France.

Ces variations économiques et ces choix stratégiques ont considérablement impacté les plans de charge des entreprises sous traitantes et imposent aux acteurs de la filière de développer des démarches d'accompagnement visant à favoriser le maintien d'une filière automobile intégrée sur le territoire tout en sécurisant les parcours professionnels des salariés.

Le Plan de soutien à la filière automobile, pour les années 2012 – 2015, incite les partenaires sociaux à anticiper le plus en amont possible les évolutions de l'emploi et des compétences et à permettre une politique de formation pendant les périodes de baisse d'activité pour préparer les futures évolutions technologiques de la filière.

Aussi, le présent accord se présente comme le cadre de coopération qui permet à l'ensemble des acteurs concernés de répondre à ces enjeux sociaux.

Il fixe les orientations, au regard des évolutions industrielles et en précise les modalités de mise en œuvre.

Il doit favoriser l'élaboration de diagnostics partagés sur la situation de la filière et de ces évolutions, en particulier en matière d'emploi et de compétences.

En cela, il se substitue à la précédente charte, signée le 3 juillet 2008, et à son avenant du 29 octobre 2010.

ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

La charte automobile a pour but d'accompagner et de favoriser une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences cohérente avec les orientations industrielles stratégiques de la filière automobile française dans le but de soutenir l'activité et l'emploi dans ce secteur.

Pour ce faire, les signataires de la charte entendent déployer un plan d'actions au bénéfice direct des PME visant à :

- leur permettre de mieux appréhender les conséquences, sur l'emploi et les compétences, des évolutions économiques et industrielles en cours dans ce secteur,
- accompagner ces évolutions,
- anticiper les mobilités de leurs salariés, dans un objectif de prévention et de sécurisation de leurs parcours professionnels,
- identifier les métiers ou compétences en développement afin de favoriser et faciliter la mobilité des salariés vers ces métiers,
- rendre la filière attractive pour les jeunes salariés et permettre le transfert d'expérience et de savoir faire,
- construire des outils pour renforcer les relations donneurs d'ordres sous-traitants.

Plan d'actions :

Ce plan, arrêté en concertation étroite avec les branches professionnelles signataires de la charte automobile est basé sur deux axes :

le premier axe porte sur l'accompagnement direct des PME. Il repose sur le déploiement opérationnel de démarches GPEC à partir de diagnostic de leurs situations commerciale et

industrielle ainsi que de leurs politiques d'innovation. Il s'agit d'aider les entreprises à appréhender les conséquences en matière de ressources humaines. A cet effet, le plan d'actions peut prévoir la mise en œuvre de mesures portant sur l'emploi, la formation professionnelle, la mobilité géographique et professionnelle et la transmission des savoirs faire.

le second axe vise à soutenir :

- le développement des compétences des salariés pour les adapter aux métiers de demain et favoriser leur développement professionnel,
- la construction de passerelles professionnelles au sein de la filière ou vers d'autres métiers, notamment au regard des diversifications de l'activité des sous-traitants à d'autres secteurs,
- le maintien des seniors dans l'emploi, le développement du tutorat en recherchant particulièrement à faciliter la transmission de leurs compétences au bénéfice des jeunes entrant dans la filière.

Les actions composant ces différents axes feront l'objet d'un descriptif opérationnel soumis au **comité de pilotage** de la charte pour approbation et seront portées par des conventions financières entre l'Etat et les opérateurs des branches concernées. Ces conventions financières traduiront de manière opérationnelle les actions prévues par le **secrétariat technique**, actions issues des orientations soumises par le **comité industriel**.

PILOTAGE ET DECLINAISON REGIONALE

Pour assurer la mise en œuvre de ces axes, un **comité de pilotage national** est constitué. Il est composé de représentants des signataires de la présente charte. Il se réunit *a minima* 3 fois par an. Il fixera, lors de sa première réunion, ses modalités internes de fonctionnement.

Ce comité de pilotage national s'appuiera notamment, sur l'expertise des constructeurs et des équipementiers de rang 1 en matière de perspectives industrielles afin d'identifier les acteurs et les territoires impactés par leurs choix industriels. Ainsi, afin de déployer le plan d'action tel que défini ci-dessus au bénéfice des entreprises les plus sensibles aux fluctuations économiques et industrielles, il est constitué, sous l'égide du comité de pilotage national, un **comité industriel**, composé des représentants des constructeurs et des équipementiers (CCFA, PFA, FIEV) dont l'objet est de repérer les entreprises nécessitant une adaptation structurelle au regard des évolutions des marchés et un appui à la mise en place de démarches visant à sécuriser les parcours professionnels de leurs salariés.

Le comité de pilotage national et le comité industriel s'appuient sur un **secrétariat technique** dont la mission est d'organiser le lien avec les correspondants régionaux des signataires de la charte pour la mise en œuvre opérationnelle et le reporting de celle-ci.

Ce secrétariat technique est composé d'un représentant de l'Etat et d'un représentant de l'UIMM.

Les correspondants régionaux des signataires de la charte se mobiliseront, en articulation avec les représentants territoriaux des constructeurs et des équipementiers, au sein de comités régionaux. Ils auront pour principales missions d'anticiper, d'identifier et d'informer les entreprises nécessitant l'intervention de la charte tant sur l'axe 1 que l'axe 2.

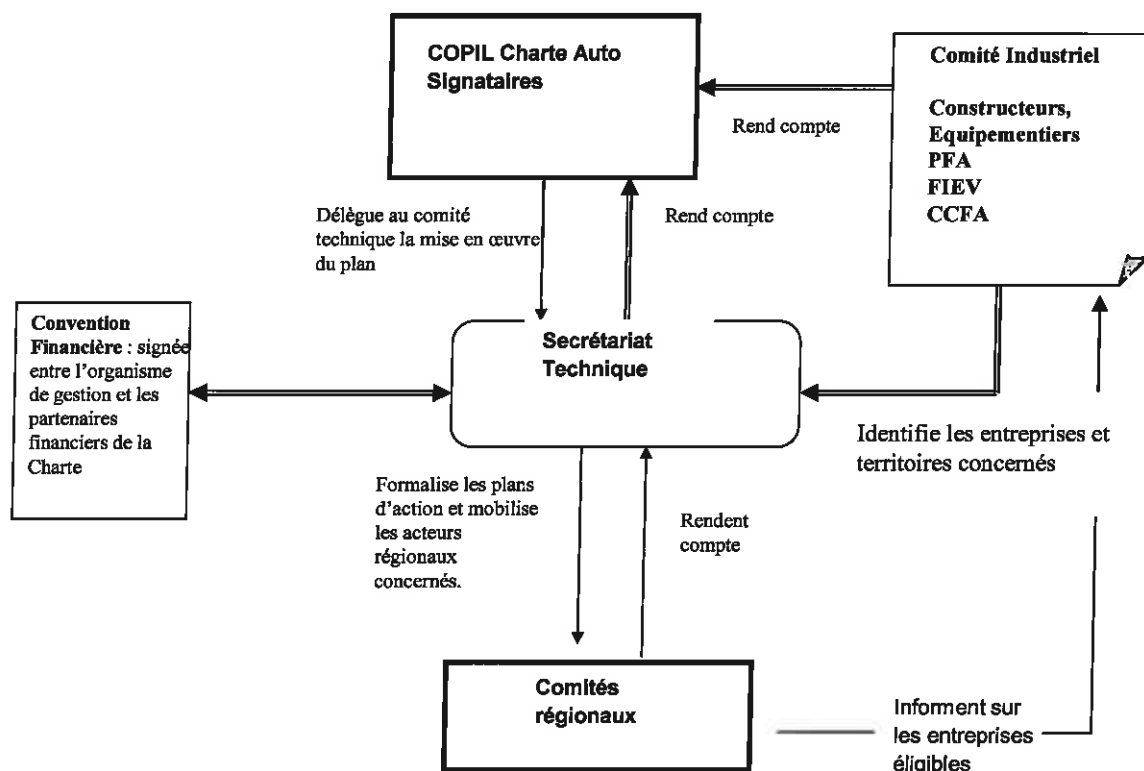
Ces correspondants régionaux des signataires de la charte assureront le déploiement et le suivi de la charte. Ils se constitueront, *a minima*, dans les régions suivantes : l'Ile de France, la Haute Normandie et Basse Normandie, la Picardie, le Nord Pas de Calais, la Lorraine, l'Alsace, la Franche Comté, la Bourgogne, le Centre, les pays de Loire, la Bretagne, Poitou Charente et Rhône Alpes. Ces comités régionaux pourront faire l'objet, en tant que de besoin, d'une mobilisation par le comité de pilotage national pour déterminer l'opportunité de poursuivre les efforts engagés.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Au-delà de la mobilisation des moyens financiers existants dans la prévention et l'accompagnement social des restructurations (Activité Partielle, FNE-Formation, Convention de Revitalisation, ...), la charte automobile 2012 - 2015 bénéficiera d'un financement spécifique annuel à hauteur de 10 M € (3 M€ à la charge de l'Etat et 7 M€ à la charge des entreprises et de leurs fonds mutualisés en matière de formation), pour ce qui concerne la filière amont, et à hauteur de 10 M € (3 M€ à la charge de l'Etat et 7 M€ à la charge des entreprises et de leurs fonds mutualisés en matière de formation) pour la filière aval.

A ce titre, sous l'égide du comité national, les représentants des organismes financeurs seront réunis, par le secrétariat technique pour élaborer les conventions financières nécessaires aux déploiements des actions déterminées au regard des situations identifiées par le comité industriel et organiser le suivi des aides versées et les résultats qui en découlent. Un bilan annuel sera effectué par le secrétariat technique.

Organisation de la mise en œuvre de la charte



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

Le déploiement de ce plan complémentaire prendra effet 1^{er} novembre 2012 pour s'achever au 31 octobre 2015.

Fait à Paris, le

SIGNATURES

Pour l'ETAT

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Pour l'ETAT

Le Ministre délégué chargé de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage

Pour les Constructeurs Automobiles

RENAULT

Le CCFA

PSA

La PFA

Pour les Equipementiers

La FIEV

Pour les Branches et Organisations Professionnelles

L'UIMM

La Fédération de la Plasturgie

Le CNPA

Le SNCP

L'UIT

Pour les Organisations Syndicales de Salariés

La CFDT

La CFE-CGE

La CFTC

FO

La CGT